

En marche vers la régression sociale et la restriction de nos libertés

Les ordonnances de Macron : précariser tous les salarié-e-s !



Le projet de loi d'habilitation, enregistré le 29 juin 2017, permet d'avoir une idée assez précise du contenu des ordonnances.

Extraits choisis :

- **La loi ne fera plus la loi**, les accords nationaux interprofessionnels et les conventions collectives de branche non plus. Un droit du travail par entreprise s'appliquera à tous les champs : durée du travail, les repos et les congés, droits et libertés dans l'entreprise, le contrat de travail, le droit disciplinaire, la rupture du contrat de travail, les prud'hommes, les représentants du personnel, les syndicats, la négociation collective, les conflits collectifs,... Il s'agit de donner une «autonomie» complète aux employeurs qui consultent et négocient quand ils veulent.

- **La relative sécurité du travail : c'est fini !** casser le contrat de travail par accord d'entreprise, licencier les salariés qui refusent la modification de leur contrat portant sur une diminution des heures de travail avec un accord de réduction du temps de travail, soit une mobilité forcée avec un accord relatif à la «*mobilité professionnelle et géographique*»; soit une augmentation de la durée du travail et/ou baisse de salaires avec un accord d'entreprise relatif à la «*préservation ou au développement de l'emploi*» ou au «*maintien de l'emploi*». Le refus du salarié entraîne son licenciement avec impossibilité de saisir les prud'hommes. La suppression de «*irrégularité du licenciement*» et «*licenciement sans cause réelle et sérieuse*», permet de pouvoir licencier n'importe qui, n'importe quand...

Un état d'urgence permanent pour réprimer la contestation sociale

La loi anti terroriste en préparation autorise les préfets à interdire à une personne d'être «*dans tout ou partie du département*» s'il y a «*des raisons sérieuses de penser*» qu'elle cherche «*à entraver l'action des pouvoirs publics*». À savoir que depuis 2015 sur les 618 mesures individuelles d'interdiction de séjour, 438 ont concerné des manifestants contre la loi travail : **la boucle est bouclée !**

Appel à Résistance 34

appelaresistance34@gmail.com

**La fameuse modernité
n'est qu'un retour au 19^{ème} siècle
à la grande satisfaction des patrons**

Collectivement, nous pouvons faire plier ce gouvernement !

**Rejoignons massivement la mobilisation
et la grève intersyndicale du 12 septembre 2017.**

**AVEC MACRON C'EST :
RÉGRESSION SOCIALE ET REcul DES LIBERTÉS**

Tous les droits sociaux arrachés pendant un siècle seront anéantis
Les libertés entravées par un état d'exception permanent

**RÉSISTANCE!
MOBILISATION!**

**Ne nous laissons pas humilier
Ne nous laissons pas dépouiller
de nos acquis**



**REJOIGNONS L'APPEL A LA GRÈVE
du 12 septembre**

**Licenciements
facilités**

**Variation imposée
du temps de travail
et des salaires**

**Tout le pouvoir
aux patrons**

**État d'urgence
permanent**

**Précarité
généralisée**

**Fin de la
représentation
syndicale**

Appel à Résistance 34
appelleaeresistance34@gmail.com

SIGNATAIRES :

Assemblée citoyenne des circonscriptions 1 et 8,
CGA 34, CGT Educ'Action 34, CGT Précaires Montpellier, CNT, ESS34, Ensemble !34,
La Collective 34, NPA 34, PG 34, PCF 34, FI, SudChimie 34, SudEducation 34, SudPTT 34